

LIVRET DE STAGE ING4



STAGE « TECHNIQUE »

2ème année du Cycle Ingénieur

2022/2023



Chère/cher étudiant.e ECE,

Votre stage de 2^{ème} année du cycle ingénieur est un moment important de votre formation. Il constitue une expérience professionnelle d'une durée de 80 jours ouvrés consécutifs minimum au sein de la même entreprise, qui doit vous permettre de mettre en pratique les enseignements scientifiques et technologiques dispensés à l'école.

Lisez attentivement ce livret qui regroupe l'ensemble des informations nécessaires à un stage réussi.

Bonne recherche et bonne chance!



Ingrid Mascle

Responsable Département

Stages &

Formations par Apprentissage

imascle@ece.fr



Silvia Valencia Chargée des stages ING4 et ING5 Silvia.valencia@ece.fr



SOMMAIRE

Objectifs du stage	p. 3
Planning de stage	p. 4
Process du stage	p. 5
La recherche	p. 5
Proposition et validation	p. 5
Formalisation du stage	p. 7
Le suivi du stagiaire	p. 8
Les stages à l'étranger	p. 9
Obtenir une convention de stage ECE	p. 12
Rapport de stage et évaluation	p. 14
Il est interdit de	p. 17
Cas particuliers : Redoublement de stage et césure	p. 18
Vos interlocuteurs	p. 20



INFORMATIONS CORONAVIRUS

Le pays fait face depuis janvier 2020, à l'épidémie de Coronavirus, la COVID-19.

Ce virus circule toujours aujourd'hui et, il est impératif de rester vigilant, de continuer à respecter scrupuleusement les mesures barrières recommandées par le Gouvernement.

Il s'agit bien entendu de se montrer responsable en cas de symptômes ou de contamination.

Des mesures sanitaires sont prises à l'échelle nationale afin de limiter la propagation du virus et protéger la santé de tous.

Cependant, selon les zones de circulation actives du virus, les préfets pourront également être amenés, localement, à prendre des mesures plus restrictives afin de lutter contre l'épidémie.

Dans ce contexte, ce sont les règles applicables dans votre entreprise, en respect des mesures sanitaires en vigueur, auxquelles vous devrez vous soumettre.

Si cela devait être le cas, il est **primordial** de faire part de tout changement à l'école, en écrivant à stages@ece.fr.

Pour toutes informations relatives au Covid-19, veuillez consulter le lien suivant :

https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus



OBJECTIFS

Le stage « technique » est une étape cruciale dans la construction de votre projet professionnel. Son objectif est de vous permettre de réaliser un projet de niveau ingénieur (technique).

Sa durée est de 80 jours ouvrés travaillés minimum.

Il sera l'occasion:

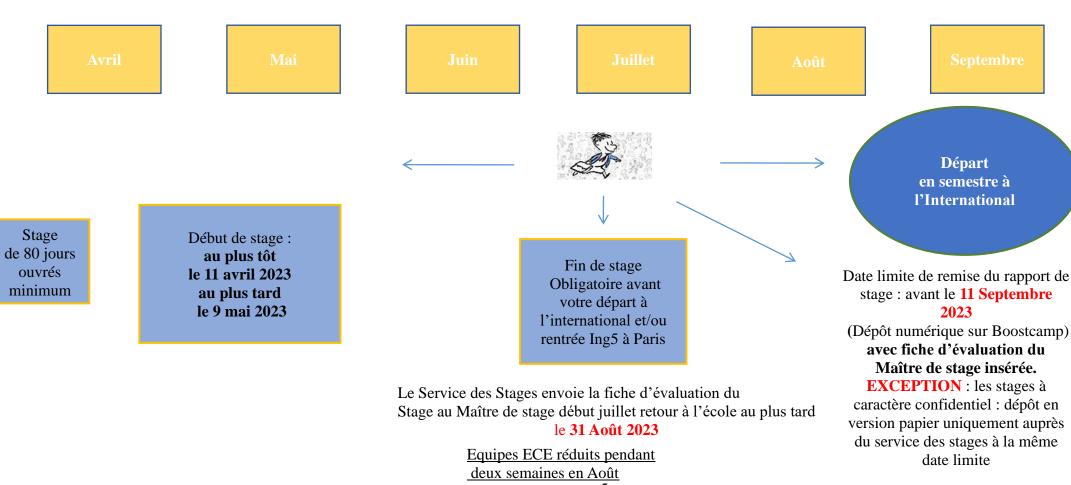
- de faire un bilan personnel sur ses domaines d'intérêt :
 - o secteur d'activité (Aéronautique, Assurance, Energie..)
 - o profil de métier / fonction (R&D, IA, CdP)
 - o type de structure (Start-Up, PME, Industriel, SSII)
- d'analyser le marché :
 - O Qui recrute ? (site de recrutement, rubrique carrières...)
 - o Stratégie du secteur, de l'entreprise (Bourse, revues spécialisées)

Le stage est véritablement le premier élément de différenciation sur votre CV.



Planning de Stage Ing4 2022-2023

Les dates et éléments à retenir





PROCESS DE STAGE

Les différentes étapes énumérées ci-après sont primordiales pour la réussite de votre stage :

- 1 La recherche du stage
- 2 Validation du sujet par le Responsable de Majeure
- 3 La formalisation du stage : convention de stage tripartite
- 4 Le suivi du stagiaire

1-LA RECHERCHE:

- Consulter toutes les offres via notre partenaire Job Teaser by Career Center: http://ececarriere.jobteaser.com. Focus sur les offres des grands Groupes et des TGE, vidéos métiers et CVthèque disponibles.
- Consulter les offres de stage sur les sites spécialisés <u>iquesta.com / kapstages.com / keljob.com / indeed.com/ Monster / www.jobenergies.com/ www.efinancialcareers.fr / www.dogfinance.com et sur tous les sites institutionnels des entreprises visées.
 </u>
- Solliciter votre réseau (famille, amis, relations...)
- Contacter les agences d'intérims : Manpower, Intérim Nation, Adecco, Randstad...
- Se rendre aux salons et manifestations sur l'emploi des jeunes (forums virtuels)
- Consulter les pages emploi des sites des entreprises qui vous intéressent
- LinkedIn

Quelques conseils à suivre pour décrocher un stage :

- Suivez à la lettre les conseils prodigués en cours de communication (CV + lettre de motivation retravaillée, simulation d'entretien...)
- Assurez-vous que la mission proposée par l'entreprise est intéressante et qu'elle apportera un plus sur votre CV.
- Assurez-vous qu'un encadrement de qualité pourra être exercé par l'entreprise (nombre de personnes que vous pourrez consulter en cas de difficultés techniques, formation préliminaire sur d'éventuels outils,...)
- Multipliez les candidatures, ne vous contentez pas d'envoyer un CV de temps en temps.
- N'acceptez pas une mission technique d'un niveau trop élevé. A contrario, les missions sans grand intérêt pour votre cursus ingénieur sont à bannir.

2 - PROPOSITION ET VALIDATION:

Soumettre une seule proposition de stage sur https://convention.omneseducation.com/ (se munir du login ECE et mot de passe afin de pouvoir se connecter).



La fiche de proposition doit être complétée scrupuleusement en respectant les points énoncés de la 1ère phase grâce à la check-list à donner à l'entreprise disponible sur Boostcamp.

1ère phase – Validation administrative :

Vérification des points suivants :

1. Votre dossier administratif complété :

- votre assurance responsabilité civile en cours de validité et vous couvre jusqu'à la fin de votre stage.
- Si vous êtes de nationalité étrangère, votre carte de séjour en cours de validité, et ce jusqu'à la fin du stage proposé.

ATTENTION : Si tout cela n'est pas à jour vous serez bloqué informatiquement pour soumettre et le délai d'édition de la convention sera donc plus long.

- **Durée** ≥ 80 jours ouvrés travaillés. Attention aux jours fériés et fermetures lors de congés annuels de l'entreprise d'accueil. Pour vous aider à calculer c'est ici : https://www.joursouvres.fr/
- Début de stage : Au plus tôt à partir du 11 avril 2023 (votre stage ing4 peut durer jusqu'à début septembre 2023) en fonction de votre option de départ à l'international en Ing5 et de vos dates de rentrée Ing5 (Paris ou international)
- Date limite pour débuter votre stage ing4 : mardi 9 mai 2023

 Dans le cas où le stage ne débute pas à cette date ou qu'un stage de 80 jours ouvrés à minima ne peut être effectué avant votre rentrée ING5 à Paris ou en semestre à l'international, une réinscription en année de « redoublement de stage » est impérative (CAS PARTICULIERS : Redoublement de stage et Césure entre l'Ing4 et l'Ing5).
- la durée hebdomadaire maximale de présence du stagiaire dans l'entreprise doit être indiquée sur la convention de stage (clause obligatoire selon le décret du 27 novembre 2014).
- la définition des activités confiées au stagiaire en fonction des objectifs de formation.
- le montant de la gratification versée au stagiaire et les modalités de versement.
- la liste des avantages offerts, le cas échéant, par l'entreprise du stagiaire, notamment en ce qui concerne sa restauration, son hébergement ou le remboursement des frais qu'il a engagés pour effectuer son stage.
- La liste des compétences à acquérir, que vous devez cocher au moment de la soumission de votre stage sur la plateforme stage.





<u>Attention</u>: La soumission de votre stage sur l'intranet ne vaut pas acceptation de de votre stage, vous devez attendre que le stage soit validé administrativement et pédagogiquement pour toute action liée à ce stage (réservation de billet d'avion, de location immobilière etc...)

Législation 2014 tendant au développement, à l'encadrement de stages et à l'amélioration du statut des stagiaires :

 $\underline{http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029813186\&categorieLien=id}\\$

2ème phase – Validation pédagogique :

Vérification de la ou les mission(s) confiée(s) au stagiaire en conformité avec le projet pédagogique ECE et validation des compétences stage. La finalité du stage s'inscrit dans un projet pédagogique et n'a de sens que par rapport à ce projet (il ne peut y avoir de stage hors parcours pédagogique).

Dès lors, le stage :

- permet la mise en pratique des connaissances en milieu professionnel
- facilite le passage du monde de l'enseignement supérieur à celui de l'entreprise

D'une manière générale, on trouve les stagiaires de l'ECE dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les entreprises. Par ailleurs, par la formation qu'il a reçue, un stagiaire de l'ECE peut facilement évoluer vers d'autres métiers que les métiers techniques.

Les stagiaires qui se placent le plus rapidement sont ceux qui savent mettre en valeur les dimensions généralistes du cursus (Management + Mineure + International), les compétences technologiques (Majeure et VA) ainsi qu'une compétence forte en Conduite de Projets. En ce sens, la formation généraliste de l'ECE est un atout fort. Enfin, la vie associative est un plus sur le CV car c'est une expérience grandeur réelle et pour un recruteur, cela fait toujours la différence.

3 – LA FORMALISATION DU STAGE : établissement de la convention de stage tripartite

La convention de stage (éditée par l'ECE Paris ou l'entreprise d'accueil). L'ECE n'accepte plus des conventions version papier, seulement en version numérique (pdf)

Cette convention **obligatoire** est un **contrat tripartite** impliquant les signataires dans l'ordre suivant :

- 1. l'élève-ingénieur stagiaire
- 2. l'entreprise : responsable RH ou DG et Maître de stage



3. l'ECE Paris : Service des stages (pour la Direction et le Référent pédagogique école) qui retourne 2 exemplaires : 1 à l'étudiant – 1 à l'entreprise d'accueil

Cette convention tripartite décrit les devoirs et obligations de chacun.

Selon le décret <u>n°2014-1420 du 27 Novembre 2014</u> relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages, la convention de stage est désormais également signée par votre référent de stage ENTREPRISE (Maître de stage) et par votre Référent pédagogique de stage ECOLE (au service des stages)

Compter un délai de **7 jours** pour l'envoi de la convention en format numérique pdf. Une fois que le stage a été validé par l'entreprise et que la convention a été éditée, elle ne peut être annulée.

NB:

Certaines entreprises (notamment de grands groupes tels que EDF, Airbus, SNCF Safran...) souhaitent rédiger elles-mêmes leur propre convention de stage, ceci est évidemment acceptée par l'école. Merci de nous le signaler au moment de la soumission de votre stage sur l'intranet en choisissant « Format de stage : Convention émise par l'organisme d'accueil ».



Pour tout stage effectué à l'étranger, la procédure des 2 phases reste identique mais l'étudiant doit procéder à des formalités administratives complémentaires et les justifier auprès du Service des Stages (Cf. chapitre sur les Stages à l'Etranger).

4 – LE SUIVI DU STAGIAIRE:

Selon le décret n°2014-1420 du 27 Novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages, vous aurez un <u>référent de stage ECOLE</u> (Responsable de Majeure ou enseignant), ainsi qu'un <u>référent de stage ENTREPRISE : votre Maître de Stage</u>

- Toute modification dans la ou les mission(s) du stage devra être signalée au préalable par email au Service des Stages qui validera ou non celle-ci.
- Toute modification de la durée du stage est subordonnée à l'obtention d'un avenant. Cette modification sera soumise à la validation du Responsable de stage, uniquement sur demande écrite et motivée, établie par le stagiaire et cosignée par l'entreprise.
- Vous devez signaler, en temps réel, vos difficultés à votre responsable pédagogique. Ceci est primordial dans le cas où votre stage ne se déroulerait pas comme prévu ou si vous rencontrez des difficultés spécifiques au sein de votre entreprise d'accueil. N'hésitez JAMAIS à nous signaler vos difficultés.



Les Stages à l'étranger



VISA DE TRAVAIL

Tout stage en entreprise à l'international est régi par une autorisation de travail souvent liée à un visa de travail propre au pays d'accueil. Vous ne pouvez en aucun cas exercer une activité professionnelle en rentrant dans le pays avec un visa Touriste.

Vous devez donc faire le nécessaire pour vous informer au mieux des exigences de chaque pays en terme de visa de travail et autorisation d'exercer une activité professionnelle sur le sol d'accueil.



ATTENTION

Dans le cadre de la loi d'encadrement des stagiaires (<u>Loi n°2014-788 du 10 juillet 2014</u>) et afin de réduire les risques liés à des expériences souvent non encadrées, toute **demande de stage conventionné ECE** pour <u>une expérience dans une ONG ou association humanitaire à l'international</u> sera refusée.

Ces expériences sont avant tout humanitaires et ne peuvent faire l'objet d'un stage de 2ème ou 3ème année du cycle Ingénieur, vous êtes évidemment libre d'utiliser votre temps libre pour des projets humanitaires à l'international qui vous tiennent à cœur mais ces derniers ne peuvent entrer dans le cadre légal d'une convention de stage-école.

Pour les stages effectués dans les pays et/ ou régions suivants :

Le Québec

Pour un départ au Canada, le formulaire SE 401 Q 104 doit être complété par vous. Vous devez vous procurer une attestation délivrée par le centre de sécurité sociale dont vous dépendez (téléchargeable sur le site www.ameli.fr). Ce document est indispensable car il atteste de votre affiliation à un régime d'assurance maladie en France. A votre arrivée au Québec, vous devez vous inscrire auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) en présentant :

- 1 le formulaire SE401 Q 104
- 2 votre pièce d'identité
- 3 un certificat scolaire de l'ECE (délivré par le Service Scolarité)
- 4 la copie de votre convention de stage

Vous bénéficierez ainsi des prestations prévues par la législation québécoise.





ATTENTION

- 1. Les frais dentaires et ophtalmologiques ne sont pas couverts (prendre une complémentaire);
- 2. les étudiants de nationalité étrangère ne sont couverts au Québec que dans la limite des tarifs français et uniquement pour des soins inopinés. Il est conseillé de souscrire à une assurance privée complémentaire.

Vous devrez obligatoirement souscrire un contrat d'ASSISTANCE (notamment pour rapatriement pour raisons médicales, assistance individuelle accident, recours/protection juridique et dommage aux biens).

En Europe:

Vous devez demander:

- la Carte Européenne d'Assurance maladie à votre organisme d'assurance maladie.
- un **contrat d'ASSISTANCE** (notamment pour rapatriement pour raisons médicales, assistance, individuelle accident, recours/protection juridique et dommage aux biens).

Les Etats-Unis :

Vous devez demander:

- Vous avez réussi à obtenir votre carte de travail (Green Card ou carte verte)... l'obtention du visa par l'intermédiaire de "Parenthèse" (organisme) entraîne la souscription d'une assurance pour certains risques. Les assurances à contracter sont différentes selon que le formulaire DS 2019 est obtenu ou non.
- Si vous avez la nationalité française, adhérez à la Caisse des Français de l'étranger (CFE)
- Vous devrez souscrire un **contrat d'ASSISTANCE** (notamment pour rapatriement pour raisons médicales, assistance individuelle accident, recours/protection juridique et dommage aux biens).

La Chine :

Vous devez IMPERATIVEMENT souscrire une assurance complémentaire (contrat d'assistance) prévoyant les avances de frais (les soins en chine ne sont pas pris en charge et toute visite à l'hôpital vous sera facturée 4000€ si vous n'avez pas fait le nécessaire au préalable)

Le reste du Monde

- Quel que soit le pays d'accueil, l'entreprise doit informer l'Ecole des dispositions en vigueur dans le pays d'accueil avant le début du stage.



- Vous devrez adhérer au régime étudiant de sécurité sociale du pays où vous allez faire votre stage. Vous pouvez aussi, éventuellement, si vous avez la nationalité française, adhérer à la Caisse des français de l'étranger (CFE).
- Vous devrez souscrire un **contrat d'ASSISTANCE** (notamment pour rapatriement pour raisons médicales, assistance, individuelle accident, recours/protection juridique et dommage aux biens).

Dans tous les cas :

Vous devez <u>absolument</u> vous inscrire avant votre départ sur le site du Fil d'Ariane mis en place par le Ministère des Affaires Etrangères (France Diplomatie) dont voici le lien : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html

De cette manière, le Ministère pourra vous joindre par mail ou sms en cas d'incident sécuritaire.

A savoir :

- Une référence importante : le site de la Sécurité Sociale (<u>www.ameli.fr</u> / rubrique "études et stages à l'étranger")
- En cas de soins médicaux pendant votre séjour, vous devrez régler les frais sur place. Pensez à conserver toutes les factures et les justificatifs de paiement, et présentez-les, à votre retour en France, à votre organisme d'assurance maladie. Il pourra éventuellement, s'il s'agit de soins médicaux urgents et imprévus, vous rembourser dans la limite des tarifs forfaitaires français.
- Il est très fortement conseillé de s'affilier à une protection maladie complémentaire (mutuelle) afin de couvrir les écarts de tarifs de soins entre la France et le pays d'accueil.
- ▶ Il est conseillé de se procurer 2 feuilles de maladie pour les soins dispensés à l'étranger (bordereau de couleur bleue).



Obtenir une convention de stage ECE

Vous devez dans un premier temps envoyer à votre entreprise d'accueil (si vous en avez déjà trouvé une), la « Check-list » disponible sur Boostcamp.

Cette check-list vous permettra de recueillir tous les éléments relatifs à votre entreprise d'accueil et qui vous sera utile pour réaliser votre proposition de stage.

- 1. A l'aide de la check-list, soumettez votre proposition de stage sur la plateforme des stages de l'ECE Paris https://convention.omneseducation.com/
- 2. Une fois votre proposition de stage validée au niveau administratif et pédagogique, <u>vous serez averti par e-mail de la disponibilité du format pdf à uploader sur le site.</u>
- 3. <u>Vous devez signer en premier lieu votre convention de stage avant de la faire signer par votre entreprise d'accueil.</u>
- 4. Renvoyez la convention de stage en pdf signée par mail à stages@ece.fr NE PAS TELECHARGER directement sur votre espace « convention » car le Service des stages n'est pas alerté de ce dépôt.
- 5. Cachet et signature de l'ECE.
- 6. Chacune des trois parties (l'étudiant, l'école et l'entreprise) garde un exemplaire complet et signé de la convention.



Attention: Aucun duplicata ne sera remis en cas de perte!



Le rapport de stage et évaluation

Votre évaluation de stage se fera via une fiche d'évaluation complétée par le Maître de stage. Cette fiche d'évaluation doit être **insérée obligatoirement** dans votre rapport de stage.

A l'issue de votre stage, votre expérience et les missions confiées devront être exploitées dans le cadre de la rédaction d'un rapport de stage.

Le rapport de stage doit être une description de la mission effectuée et fournir une analyse succincte de l'entreprise d'accueil. Comme demandé en cours de communication, vous devrez rédiger clairement et commenter les différentes informations obtenues lors de votre stage.

Il doit être rendu au plus tard le : Lundi 11 Septembre 2023

- en version numérique uniquement sur Boostcamp pour les stages non-confidentiels
- en version papier UNIQUEMENT pour les stages déclarés confidentiels en amont au Service des stages

Rappel:

La rédaction du rapport de stage ing4 est **obligatoire**. Ce rapport doit être impérativement remis dans les temps impartis sous peine de sanction.

- **Tout retard de rendu** sera sanctionné par une pénalité : <u>- 3 points</u> (puis pénalité de 1 point par jour supplémentaire de retard)
- **Tout manquement à cette rédaction** sera sanctionné par la non-validation de votre module Stage ING4.

Voir barème de notation sur Boostcamp.

Cas Particulier:

Confidentialité du stage :

Il se peut que l'entreprise dans laquelle vous êtes en stage ne souhaite pas divulguer certaines informations au travers de votre rapport de stage. Votre travail doit donc être confidentiel.

Le stagiaire s'engage à garder strictement secrètes toutes informations confidentielles communiquées par l'entreprise d'accueil.

Si l'entreprise le juge nécessaire dans le cadre des missions confiées au stagiaire, <u>un engagement de confidentialité sera signé entre l'entreprise et l'étudiant.</u> L'ECE devra simplement recevoir une copie. C'est une démarche à initiative de l'entreprise donc à elle de rédiger le document.

Cet engagement de confidentialité devra être :



- **remis au service des stages au plus tard 2 MOIS** après le début de votre stage pour informer l'école du caractère confidentiel de votre stage. Merci de nous l'envoyer à l'adresse suivante : stages@ece.fr.
 - → DEVEZ IMPERATIVEMENT ANTICIPER CETTE DEMANDE DE LA PART DE L'ENTREPRISE : AUCUN ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE NE SERA ACCEPTE APRES LA DATE LIMITE.
- **intégré** à votre rapport de stage qui doit être remis en un seul exemplaire au Service des stages bureau EM206 Eiffel 1

Venir avec l'attestation de dépôt disponible sur Boostcamp, la faire signer et l'uploader sur Boostcamp pour preuve de dépôt.

Il sera corrigé par un correcteur spécifique assermenté. Le rapport sera restitué soit à l'entreprise, soit à l'étudiant, soit détruit à la suite de cette correction, selon les instructions du Maître de stage.

- 1 Quelques consignes pour la rédaction et la présentation du rapport de stage :
 - ✓ Minimum de 20 pages et maximum de 30 pages (hors annexes)
 - ✓ Police de taille 10 en Arial
 - ✓ Recto verso
 - ✓ Interligne simple
 - ✓ Rédigé en français ou en anglais si le stage est effectué à l'étranger.
 - ✓ Faites attention à la syntaxe et aux fautes d'orthographe (merci de vous faire relire par une tierce personne)
 - ✓ Le rapport de stage doit être **relié** (reliure en plastique et transparent en 1^{ère} page)
 - ✓ Il sera rédigé par vous-même. Si vous décidez d'intégrer textuellement des informations issues de plaquettes, de sites Web ou de tout autre document interne, il faudra d'une part l'indiquer en utilisant les guillemets et/ou le style italique et citer les sources, d'autre part, commenter ces documents.
 - ✓ La présentation est importante. Pensez à votre lecteur, il faut aérer le texte. Souligner ce qui est pertinent, mettre en relief les informations importantes.
 - ✓ La page de garde doit comporter votre nom prénom promotion ainsi que le nom de l'entreprise d'accueil + signature Maître de stage.



✓ **Annexes :** Vous pouvez, si vous le souhaitez, ajouter dans des proportions raisonnables des annexes à votre rapport de stage (10 pages maximum).

Il pourra être divisé comme suit :

- 1. **Une page de garde** (voir annexe sur Boostcamp)
- 2. la présentation de la mission (2 pages) : son utilité, le contexte dans lequel le stage s'est déroulé (description de l'entreprise, description du service ou du département au sein duquel vous étiez affecté).
- 3. le cahier des charges et le planning (2 pages)
- 4. **la description de votre travail** (méthodologie, conception, points « délicats » rencontrés, recherche de solutions, critères de choix, nature des réalisations, tests et mesures éventuels...).
- 5. une conclusion où vous décrirez :
 - L'état de l'étude ou de la réalisation,
 - La suite qui sera donnée à votre travail,
 - L'apport de votre projet pour l'entreprise.

2 - Quelques questions à se poser avant de rédiger le rapport de stage :

- Quelle a été votre mission ? Quelles étaient les attentes de l'entreprise ?
- Les compétences et qualités mises en œuvre pour réussir cette mission ?
- Les plus de la mission ? De l'entreprise ?
- Les moins de la mission ? De l'entreprise ?
- Organisation du travail ?
- Horaires, supervision du travail, contraintes rencontrées ?
- Les avantages ? (Restaurant d'entreprise, transport, ou autres) ?
- L'ambiance et la culture d'entreprise ?
- Votre intégration au sein de l'entreprise ?
- Les profils de l'équipe avec laquelle vous avez collaboré?
- Les annexes (10 pages au maximum)

D'une manière générale, les annexes comprennent toute information qui n'est pas directement utile au lecteur ou, pour une raison ou une autre, qui est difficilement intégrable au corps du rapport.

3 - L'évaluation:

Ce rapport sera noté selon les critères indiqués dans l'annexe « Fiche d'évaluation Rapport de Stage » sur Boostcamp.

La note obtenue sera intégrée au processus d'évaluation de 2^{ème} année du cycle ingénieur (10 ECTS – sur le semestre 8)



Il est interdit de...

- 1. **Proposer un Contrat de Travail** en lieu et place d'une convention de stage pour un stage de cycle M. Dans ce cadre, l'Ecole n'étant pas partie prenante, il lui est donc impossible de faire respecter le processus d'évaluation qui doit être appliqué. Par ailleurs, en cas de litige entre le jeune et l'entreprise d'accueil, l'Ecole ne peut intervenir.
- 2. **Revenir en arrière sur un poste proposé** sur lequel vous avez exprimé un accord de principe (verbal ou autre). Autrement dit, vous pouvez tout à fait hésiter entre différentes propositions qui vous ont été offertes. Cependant, vous ne pouvez pas accepter un stage, le refuser plus tard en prétextant qu'une autre opportunité vous a été exposée entre temps. Par ce procédé, vous réduisez la crédibilité de l'Ecole et donc par induction du sérieux des autres élèves-ingénieurs de l'ECE.
- 3. **Signer deux conventions de stage pour le même stage** : celle proposée par l'entreprise d'accueil et celle proposée par l'Ecole. Le faire ainsi reviendrait à signer deux contrats de travail pour un même individu pour un même poste donné dans une entreprise identique. La convention de stage retenue sera celle proposée par l'Entreprise afin de minimiser les conflits d'intérêts des 3 parties.
- 4. Commencer un stage dans l'entreprise d'accueil <u>avant réception</u> à l'ECE des conventions de stage signées par les 3 parties (vous, l'ECE et l'entreprise). Ne pas respecter cette règle revient à être en irrégularité par rapport au Code du Travail (tel un salarié qui travaillerait régulièrement dans l'entreprise sans avoir jamais reçu son contrat de travail). Un "on s'arrangera" de la part d'un futur Tuteur de Stage ne peut être acceptable pour vous mais aussi pour l'ECE. Selon la législation en vigueur, cette pratique est totalement interdite. En cas d'inspection du travail, l'entreprise, comme l'Ecole, doivent être en conformité avec la Loi du Travail, et donc présenter l'intégralité des contrats de travail pour l'ensemble de son personnel. A défaut, elles se voient assigner d'une amende sur chaque individu se trouvant en irrégularité.
- 5. **Quitter le lieu du stage en cas de litige** sur un "coup de tête". Par contre, vous êtes fortement invité à contacter, en temps réel, votre Responsable de Stage ECE afin :
 - de lui exposer vos difficultés
 - de trouver une solution amiable qui convienne aux 3 parties. Si cette solution ne pouvait convenir à l'une des 3 parties, l'ECE prendrait les mesures adéquates en fonction de la gravité de la situation (tant pour le jeune que pour l'entreprise).
- 6. **Etre toujours sur le lieu du stage alors que le stage est officiellement terminé**, et ce, en toute connaissance de cause par les 3 parties. L'entreprise d'accueil ainsi que l'ECE ne peuvent plus assurer, si cela leur incombe, votre protection Accidents du Travail.

Il est conseillé d'étendre autant que possible la durée de stage (en tenant compte des congés éventuellement programmés, des fermetures annuelles d'entreprise, des jours fériés, de votre départ à l'inter). On constate trop d'étudiants demandant l'édition d'avenant afin de rallonger leur stage.

<u>Pour rappel</u>: toute modification de la durée du stage est subordonnée à l'obtention d'un avenant. Cette modification est soumise à la validation de votre Responsable de Majeure uniquement sur demande écrite et motivée, établie par le stagiaire ET son Maître de stage.



En conclusion, tout manquement aux règles décrites lors des différentes phases, ou le non-respect des clauses décrites sur la convention de stage entraineront l'invalidité du stage





CAS PARTICULIERS:

Redoublement de stage et Césure entre l'Ing4 et l'Ing5

A - Redoublement de Stage ing4 : Obligation de se réinscrire en réinscription partielle Ing4

Si vous ne débutez pas votre stage technique à la date du mardi 9 Mai 2023 ou que vous ne pouvez effectuer à minima un stage **de 80 jours** ouvrés avant votre rentrée ing5 à Paris ou en semestre à l'international, vous devrez obligatoirement vous réinscrire en année de « Redoublement de stage » (réinscription partielle) et effectuer votre expérience professionnelle ing4 lors de l'année 2022-2023 afin de valider votre module Stage.

Au cours de cette année 202-2024, vous serez considéré comme Ing4 en année de redoublement de stage et devrez valider votre module stage au cours de cette période.

Ceci doit être à minima un stage de 80 jours ouvrés, cela peut également être un stage « long » de 6 mois ou plus rarement une année en V.I.E. Vous n'avez aucun cours pédagogique au cours de cette année de redoublement de stage.

Si vous deviez effectuer un départ à l'international en ing5, celui-ci est annulé et vous devrez ré-effectuer une nouvelle demande de départ à l'international au cours de l'année 2023/2024. Votre rapport de stage et évaluation entreprise seront à rendre pour septembre 2024.

Cela décale donc d'une année votre diplomation.

B - Césure acceptée par la commission des Césures :

La césure s'effectue sur la base du strict volontariat et n'est aucunement imposée par l'ECE.

<u>ATTENTION</u>: durant l'année de césure, aucune convention de stage ne vous sera délivrée. N'insistez pas sur ce point, c'est la règle à l'ECE. Aucune dérogation possible.

Calendrier : A partir du 2^{er} novembre 2022, l'étudiant peut télécharger sur Boostcamp le formulaire de demande de césure pour l'année académique 2023/2024. Il doit le compléter et le remettre à son responsable pédagogique au plus tard le 1^{er} juin 2023. (dates à confirmer auprès de la Coordination Pédagogique).

L'acceptation définitive des demandes de césures ne pourra avoir lieu qu'à l'issue du jury de fin d'année, une fois que ce dernier aura prononcé le passage en année supérieure.

La durée de la césure sera obligatoirement d'une année scolaire. Elle débute le 1^{er} septembre et se termine le 31 du mois d'août qui suit.

L'étudiant en césure devra avoir une inscription administrative à l'école durant son année de césure. Lorsque la césure a lieu à l'étranger, il devra disposer d'une couverture sociale adaptée. Si, durant sa césure, l'étudiant s'inscrit dans une formation ouvrant droit au statut d'étudiant et aux droits afférents, c'est le régime du nouvel établissement qui s'impose.



A l'issue de son année de césure, l'étudiant reprend son parcours à l'ECE au point où il l'a laissé avant son départ en césure, avec les crédits ECTS qu'il avait acquis.

Avant tout départ en césure, l'étudiant doit signer une convention avec l'ECE dans laquelle figurent les règles à respecter dans le cadre de sa césure.

Lorsque la césure a lieu après l'année d'ing4, et tant que l'acceptation définitive de la césure n'est pas prononcée, l'étudiant doit suivre la procédure de mobilité pour l'année d'Ing5, et procéder à son choix de l'option d'approfondissement si son semestre 9 a lieu à Paris.

Il lui est toutefois conseillé de ne pas engager de frais avant l'acceptation définitive de la césure.



VOS INTERLOCUTEURS

Ingrid MASCLE

2 01 85 56 14 48 • imascle@ece.fr **Responsable département stages &**

kesponsable departement stages & formations par apprentissage

Silvia VALENCIA

Chargée des stages ING4 ING5
10 1 85 56 14 70 / 06 08 54 13 48
11 stages@ece.fr

Suivi administratif du stagiaire

Vérification du dossier administratif de l'élève ainsi que des critères respectés sur la proposition de stage sur https://convention.omneseducation.com/ pour l'édition de la convention de stage Édition des avenants éventuels Signatures ECE

Duc PHAM HI

10 1 44 39 06 04 • phamhi@ece.fr

11 Validation pédagogique des stages FIN

Gérard REUS greus@ece.fr

Validation pédagogique des stages OCRES

Paul VUYLSTEKER

10 1 82 53 99 03 • pvuylsteker@ece.fr

10 Validation pédagogique des stages SI

Alma SANTA RITA

10 18 1 51 15 17 • asantarita@ece.fr

Validation pédagogique des stages ENE

Frédéric RAVAUT

101 82 53 99 15 • ravaut@ece.fr

Validation pédagogique des stages SAN

Olivier CHESNAIS

10 1 82 53 99 13 • olivier.chesnais@ece.fr

10 Validation pédagogique des stages SE

Gestion des litiges

Ingrid MASCLE imascle@ece.fr □ 01 85 56 14 48



DROIT APPLICABLE AUX STAGIAIRES EN ENTREPRISE

Législation 2014 tendant au développement, à l'encadrement de stages et à l'amélioration du statut des stagiaires :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029813186&categorieLien=id

Une convention de stage doit être réalisée en concertation entre l'établissement d'enseignement et l'entreprise qui sont concernés. Elle doit être signée par le stagiaire, le représentant de l'entreprise et le représentant de l'établissement d'enseignement dans lequel est inscrit le stagiaire.

Cette convention précise :

- la définition des activités confiées au stagiaire en fonction des objectifs de formation,
- les dates de début et de fin du stage,
- la durée hebdomadaire maximale de présence du stagiaire dans l'entreprise (sa présence, le cas échéant, la nuit, le dimanche ou un jour férié doit être indiquée),
- le nom et fonction du tuteur entreprise et école
- les compétences à acquérir ou à développer au cours de la période de formation en milieu professionnel ou du stage
- le montant de la gratification versée au stagiaire et les modalités de son versement,
- la liste des avantages offerts, le cas échéant, par l'entreprise au stagiaire, notamment en ce qui concerne sa restauration, son hébergement ou le remboursement des frais qu'il a engagés pour effectuer son stage,
- le régime de protection sociale dont bénéficie le stagiaire (y compris la protection en cas d'accident du travail ainsi que, le cas échéant, l'obligation faite au stagiaire de justifier d'une assurance couvrant sa responsabilité civile),
- les conditions dans lesquelles les responsables du stage, l'un représentant l'établissement, l'autre l'entreprise, assurent l'encadrement du stagiaire,
- les conditions de délivrance d'une "attestation de stage" et, le cas échéant, les modalités de validation du stage pour l'obtention du diplôme préparé,
- les modalités de suspension et de résiliation du stage,
- les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter, notamment dans le cadre d'obligations attestées par l'établissement d'enseignement,
- les clauses du règlement intérieur de l'entreprise applicables au stagiaire, lorsqu'il existe.

CAS D'INTERDICTION DE CONCLUSION D'UNE CONVENTION

Aucune convention de stage ne peut être conclue pour :

- remplacer un salarié en cas d'absence, de suspension de son contrat de travail ou de licenciement,
- exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent,
- faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise,
- occuper un emploi saisonnier.

DUREE



La durée du stage, qu'elle soit fixée initialement ou après renouvellement, ne peut dépasser 6 mois (125 jours ouvrés).

REMUNERATION

L'article 30 de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie impose le versement d'une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois (au lieu de 3 mois précédemment).

Le montant de la gratification versé au stagiaire doit être précisé dans la convention de stage.

Ce montant peut être fixé soit par la convention de branche ou l'accord professionnel étendu ou à défaut par décret.

Le décret n°2014-1420 du 27 Novembre 2014 prévoit que le montant horaire de la gratification est fixé à 13,75% du plafond horaire de la sécurité sociale et ce dès le 1^{er} jour de stage.

La gratification est versée mensuellement au stagiaire. En cas de suspension ou de résiliation de la convention de stage, le montant de la gratification due au stagiaire est proratisé en fonction de la durée de stage effectuée. (Source : URSSAF)

EXONERATION DE COTISATIONS

Les sommes versées aux stagiaires ne donnent pas lieu à assujettissement dans la limite de 13,75% du plafond horaire de la sécurité sociale par heure de stage effectuée.

Tous les stages sont soumis aux mêmes règles, qu'ils soient ou non obligatoires.

Lorsque la gratification mensuelle du stagiaire est au plus égale à la franchise de cotisations, aucune cotisation et aucune contribution de sécurité sociale ne sont dues, ni par l'entreprise d'accueil, ni par le stagiaire (la CSG et la CRDS ne sont pas dues dans ce cas).

Sources et références :

Comptes rendus de réunions de la Commission Aval de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE)

www.ameli.fr / Le site officiel de la Sécurité Sociale

INSEE / indicateurs SMIC:

Smic au 1er aout 2022

Smic horaire brut: 11.07€

Smic mensuel brut (base 35h/sem): 1678.95€



L'article 30 de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances (Article 9)

Code de la sécurité sociale : articles L242-4-1 et L412-8)

Code de la sécurité sociale : articles D242-2-1, D412-5-1 et D412-6)

Décret n°2006-1093 du 29 août 2006 pris pour l'application de l'article 9 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances

Décret n° 2014-1420 du 27 Novembre 2014 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise

Site www.etudiant.gouv.fr (texte de référence stages, infos pratiques, conseil, guide des stages)

Un guide des stages élaboré à l'attention des étudiants, des entreprises et des établissements d'enseignement est en ligne et téléchargeable à partir du portail www.etudiants.gouv.fr.



BAREME DE NOTATION DU STAGE

2^{ème} année du cycle ingénieur

A appliquer sur les fiches d'appréciation

Validation du stage : note finale $\geq 10/20$ ET note du rapport $\geq 10/20$

La note finale sera la moyenne de la note évaluation « Entreprise » (coeff. 1) et de la note « Rapport » (coeff. 2).

Rapport de stage:

Remis en retard

Pénalité : - 3 / 20 (Pénalité de 1 point par jour supplémentaire)

Absence de la feuille normalisée en couverture du rapport :

Pénalité : - 2 / 20 (sur la note finale du rapport de stage)

Texte principal du rapport (hors annexes) < 20 pages

Pénalité : - 2 / 20 (sur la note finale du rapport de stage)